

Le 10 juillet 2017

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 10 juillet 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Denis Jobin ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- M. Michel Blackburn |
| 2- M. Martin Jacobs | 5- Mme Manon Gauthier |
| 3- Absent | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Denis Jobin, maire.

Le secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

(17-07-129) Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-130) Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 juin 2017

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 19 juin et 3 juillet 2017

M. le conseiller Michel Blackburn fait rapport des séances du CCU tenues le 19 juin et le 3 juillet 2017.

(17-07-131) Dérogation mineure – 506, route 138

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'implantation du cabanon a été autorisée par la Ville en vertu du permis #2014-243, selon lequel le bâtiment devait être implanté à une distance de 1 mètre des lignes latérale et arrière du terrain;

ATTENDU QUE selon un plan préliminaire préparé par un arpenteur en prévision de l'élaboration d'un certificat de localisation, le cabanon est implanté à 0.89 mètre de la ligne latérale et à 0.94 mètre de la ligne arrière du terrain;

ATTENDU QUE le cabanon a été construit par le propriétaire et que ce dernier aurait simplement commis une erreur de mesure lors de la construction;

ATTENDU QUE l'empiètement dans les marges applicables est très minime,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand**

ET RÉSOLU

QUE ce conseil accorde une dérogation mineure afin de rendre réputé conforme un cabanon existant, dont la distance avec les lignes latérale et arrière du terrain est respectivement de 0.89 mètre et de 0.94 mètre, au lieu de 1 mètre minimum, tel que stipulé au paragraphe 7° de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage #14-204.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-132) Demande PIIA – 6, Place de l'Église

ATTENDU QUE le remplacement des fenêtres et de la porte a déjà été approuvé par le Conseil en vertu de la résolution #17-05-88;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaitait changer de modèles de portes et fenêtres;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

IL EST

PROPOSÉ PAR Mme le conseillère Nathalie Naud

ET RÉSOLU

QUE ce conseil approuve le remplacement de 6 fenêtres et d'une porte extérieure en bois par une nouvelle porte en acier, en fonction des modèles présentés.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-133) Demande PIIA – 49, rue Notre-Dame

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la galerie sera construite à 22 pouces du sol, soit plus basse que la galerie existante, ce qui explique l'absence de garde-corps;

ATTENDU QUE la galerie sera bordée des côtés est et ouest de treillis intimité couleur bois d'une hauteur de 6';

ATTENDU QUE l'abaissement de la galerie nécessitera l'ajout de revêtement afin de combler l'espace sans revêtement entre le vinyle existant et le plancher de la galerie;

ATTENDU QUE l'installation d'une porte patio et de grandes fenêtres permettra d'optimiser la fenestration du solarium adjacent à la galerie;

ATTENDU QUE les éléments modifiés n'ont pas de valeur patrimoniale et ne seront pas visibles de la rue Notre-Dame,

IL EST

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs

ET RÉSOLU

QUE ce conseil approuve les travaux suivants :

- La démolition de la galerie arrière 10' x 14' existante et la construction d'une nouvelle galerie 14' x 18' en bois traité, au même emplacement;
- Le remplacement de la porte extérieure arrière et des deux grandes fenêtres adjacentes par une porte patio et deux nouvelles fenêtres en pvc blanc;
- L'ajout d'un revêtement de pierre entre la galerie et le revêtement de vinyle existant.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-134) Demande PIIA – 385, chemin Neuf

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le remplacement du revêtement extérieur de la résidence a été approuvé par le Conseil en vertu de la résolution #17-06-113;

ATTENDU QUE les agrandissements s'intègrent harmonieusement au bâtiment existant;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement des agrandissements seront identiques à ceux de la maison existante;

ATTENDU QUE les agrandissements seront en retrait de la façade du bâtiment existant, de façon à conserver la prédominance de la section patrimoniale;

ATTENDU QUE l'ajout des lucarnes du côté sud permettra l'installation de fenêtres dans les chambres à coucher;

ATTENDU QUE les nouvelles lucarnes s'harmonisent avec celles existantes en façade, bien qu'elles soient un peu plus grandes afin de répondre aux normes de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la nouvelle porte extérieure à l'arrière sera identique à celle de la façade;

ATTENDU QUE la volumétrie des agrandissements est moins importante que celle du bâtiment existant,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve les travaux suivants sur la résidence, en fonction des plans présentés :

- L'agrandissement par l'ajout d'une nouvelle section 18' x 24' du côté est;
- L'agrandissement par l'ajout d'une nouvelle section 10' x 12' du côté ouest;
- Le remplacement du revêtement de toiture en tôle par un nouveau revêtement en bardeau d'asphalte noir;
- L'ajout de 2 lucarnes sur le versant sud;
- La reconstruction de la galerie avant à l'identique, en bois traité teint;
- L'ajout d'une porte extérieure à l'arrière.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-135) Demande PIIA – 75, Vieux Chemin

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le toit de la galerie aura une dimension de 10' x 30', soutenu par des colonnes et sera recouvert d'un bardeau d'asphalte similaire à celui de la résidence;

ATTENDU QUE le remplacement du revêtement de vinyle constitue une amélioration au point de vue architectural en Canixel ou Maibec;

ATTENDU QUE l'utilisation soit du Canixel ou du Maibec contribue à mettre en valeur le bâtiment dans le respect des caractéristiques patrimoniales du secteur;

ATTENDU QUE la demande rencontre les critères d'évaluation établis dans le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au traitement architectural,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve les travaux suivants :

- Le remplacement du revêtement de vinyle des côtés nord et ouest de la résidence par un revêtement de bois Maibec de couleur bleue « bar harbor » ou de Canixel de couleur « littoral »;

- La construction d'un toit surplombant la galerie existante du côté sud.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-136) Demande PIIA – 73, rang St-Joseph

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande rencontre les critères d'évaluation établis dans le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au traitement architectural,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve les travaux suivants sur la résidence :

- Le remplacement du revêtement de vinyle par un revêtement de bois KWP de couleur bleu tonnerre posé à la verticale;
- La pose d'un revêtement Goodfellow d'imitation de bardeau de cèdre de couleur brun noyer dans les pignons;
- Le remplacement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte par un bardeau architectural BP Canada d'imitation de bardeau de cèdre de couleur bois champêtre;
- L'installation de moulures blanches en fibre de bois autour des fenêtres.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-137) Demande PIIA – 55, rue du Roy

ATTENDU le style de la résidence;

ATTENDU QUE les modifications permettent de créer un ensemble plus harmonieux;

ATTENDU QUE les fenêtres conservent les mêmes dimensions;

ATTENDU QUE la demande rencontre les critères d'évaluation établis dans le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au traitement architectural,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve le remplacement de toutes les fenêtres en bois par des fenêtres en pvc, en fonction des modèles présentés.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Avis de motion – Modification des annexes 3.6, 5.1 et 5.2 du Règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Michel Blackburn donne avis qu'il présentera lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant certaines annexes du Règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie, soit l'annexe 3.6 concernant le nombre maximal d'animaux permis par type d'habitation, l'annexe 5.1 concernant le stationnement interdit sur un chemin public ou sur une bande cyclable et l'annexe 5.2 concernant le stationnement périodique.

(17-07-138) **Octroi de mandat – Services professionnels en génie civil pour divers projets d’immobilisation**

ATTENDU QUE suite au départ du directeur des travaux publics en avril 2017, la Ville ne dispose d’aucune ressource professionnelle interne en génie civil;

ATTENDU QUE la Ville ne prévoit pas pouvoir remplacer son directeur des travaux publics d’ici la fin de l’été 2017;

ATTENDU la nécessité d’exécuter divers projets d’immobilisations au cours du présent été;

ATTENDU la nécessité de compter sur une ressource professionnelle en génie civil pour la réalisation desdits projets,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie un contrat de services professionnels en génie civil à madame Pascale Bonin pour la prise en charge de divers projets d’immobilisation, et ce, pour la période débutant le 21 juin 2017 et se terminant au plus tard le vendredi 20 octobre 2017 aux conditions présentées par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE ce contrat soit accordé pour un maximum de 25 000 \$ et que cette somme soit affectée au numéro de grand-livre 02-32000-414 (honoraires professionnels).

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-139) **Octroi de mandat – Services professionnels pour la production du rapport annuel d’exploitation des ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (OMAE) pour l’année 2016**

ATTENDU QUE la Ville a reçu un avis de non-conformité car le rapport annuel d’exploitation OMAE de l’année 2016 n’a pas été produit dans les délais et conditions fixés par le Ministère du développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Ville risque de payer des pénalités si la situation n’est pas corrigée,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie un contrat à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation du rapport annuel d’exploitation OMAE pour l’année 2016 pour un montant maximal de 4550 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-140) **Octroi de contrat – Suivi d’exploitation du puits Bertrand pour l’année 2017**

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme le conseillère Manon Gauthier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie un contrat à la firme Laforest Nova Aqua Inc. pour le suivi d’exploitation du puits Bertrand pour l’année 2017, pour un montant maximal de 5 074 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-141)

Octroi de contrat – Médiation et arbitrage pour une servitude d'évacuation des eaux pluviales

ATTENDU l'entente conclue le 10 février 2012 entre la Ville et Mme Colette Matte, laquelle entente a été homologuée à titre de transaction le 19 décembre 2013 par la Cour supérieure dans le dossier 200-17-017036-120;

ATTENDU QUE certains points doivent être convenus afin de conclure le projet d'acte de servitude;

ATTENDU le contrat de services professionnels du 7 juillet 2017 de Me Annie Dion, notaire,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil mandate Me Annie Dion, notaire, conformément aux termes du contrat de services professionnels du 7 juillet 2017, le tout pour un montant maximum de 6 000 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense avec le règlement d'emprunt 13-192.

QUE ce Conseil ratifie l'acceptation de ce contrat de services professionnels effectuée par le directeur général et secrétaire trésorier par intérim le 7 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-142)

Autorisation de paiement – Honoraires supplémentaires pour modifications des plans de rénovation et agrandissement d'édifices municipaux

ATTENDU QUE les représentants de la Ville ont demandé des modifications aux plans de rénovation et d'agrandissement d'édifices municipaux préparés par DG3A;

ATTENDU QUE les honoraires liés aux modifications demandées n'étaient pas inclus dans le mandat octroyé par la résolution # 15-10-305,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement d'honoraires supplémentaires à la firme DG3A pour la reprise des plans suite aux modifications demandées par les représentants de la Ville pour un montant maximal de 37 000 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le règlement d'emprunt #15-213.

QUE ce conseil autorise le paiement d'honoraires supplémentaires à la firme DG3A pour les spécifications et la coordination des travaux en alarme intrusion, contrôle d'accès et caméra pour un montant maximal de 7500 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le règlement d'emprunt #15-213.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-143)

Autorisation de paiement – Présentation de l'étude de circulation et propositions d'aménagement du secteur des Goélands

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant maximal de 610 \$ plus les taxes applicables à RueSécure inc. pour la présentation aux résidants des résultats de l'étude de circulation du secteur des Goélands et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-07-144) **Comptes payés du 13 juin au 9 juillet 2017 et comptes à payer au 30 juin 2017**

**PROPOSÉ PAR Mme le conseillère Manon Gauthier
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil entérine les comptes payés du 13 juin au 9 juillet 2017 pour un montant de 238 915,69 \$

QUE ce Conseil entérine les comptes à payer au 30 juin 2017 pour un montant de 75 816,62 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Réjean Thériault
Secrétaire-trésorier par intérim

(17-07-145) **Levée de la séance ordinaire à 20 h 50**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Denis Jobin, Maire

Réjean Thériault, Directeur général
et Secrétaire-trésorier par intérim